

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 19 mai (19/05/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES : M. Bernard MOUILLERAC, **Conseiller Municipal**.

Madame DESCAMPS est nommée secrétaire de séance.

16 – 19 mai 2022

***16. Convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine -
Mission Bern***

Rapporteur : Mme DUPONT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Fondation du Patrimoine,

Vu la délibération n° 08 du conseil municipal du 04 novembre 2021 portant adhésion à la Fondation du Patrimoine,

Considérant la sélection du projet de restauration du Tribunal d'Instance par la Fondation du Patrimoine – mission Bern.

Considérant l'intérêt pour la commune d'accepter le soutien financier de la Fondation du Patrimoine.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir donné lecture de la convention,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ACCEPTÉ les termes de la convention de financement – mission patrimoine à intervenir avec la Fondation du Patrimoine,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir la présente convention de sa signature.

Pour copie conforme
Moissac le 23 mai 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :